

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 1991-0034/PRE portant creation d'une commission temporaire chargée d'étudier la situation du secteur des importation et de la commercialisation des fruits et de légumes

n° 1991-0034/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
9 janvier 1991

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1991

Date du numéro
15 janvier 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est créé une commission temporaire chargée d'étudier la situation financière, économique et sociale du secteur des importations et de la commercialisation de fruits et légumes frais. La commission sera composée de messieurs — Salah Toubeh Egueh, directeur-adjoint du Trésor, ados — Abdourazak Kairé Bouralé, adjoint au chef de Service des Contributions directes — Houssein Kaireh Walieh, adjoint au chef de Service des Contribu- — Houssein Hassan Fara directeur-adjoint à la Direction nationale de la statistique — Saïd Robleh, adjoint au chef de Service des Affaires économiques et des prix La commission devra rendre son rapport dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du présent arrêté.